

Terres agricoles : accord vertueux entre Brésil et Chine

Dans l'Etat de Goiás, des récoltes de soja sont garanties aux firmes chinoises en échange de prêts et d'équipements

Reportage

Uruaçu (Etat de Goiás, Brésil)
Envoyé spécial

En cette saison, dite de « la petite récolte », le sorgho et le millet poussent dru dans les champs qui entourent Uruaçu, petite ville du nord de l'Etat de Goiás.

Ils offrent, pendant quelques semaines, un spectacle trompeur, car, sur ces mêmes terres, pendant le reste de l'année, il n'y a qu'un roi : le soja. D'allure certes moins majestueuse que ces deux belles céréales, mais bien plus courtisé.

Le soja d'ici, la Chine le désire au plus haut point. D'où la signature, en avril, d'un accord inédit entre la Fédération agricole de l'Etat de Goiás et la compagnie paraétatique chinoise Sanhe Hopefull.

Celle-ci s'engage à investir pendant dix ans l'équivalent de 3 milliards d'euros pour développer et moderniser la culture dans cette région. En contrepartie, elle pourra acheter 6 millions de tonnes de soja aux producteurs locaux. Les Chinois sont déjà très actifs dans le sud de Goiás, qui leur a vendu, en 2010, les trois quarts de ses exportations. Ils se sont intéressés au nord de l'Etat lors d'un voyage en Chine du président Luiz Inacio Lula da Silva en 2009. Après quatre visites sur place, ambassadeur de Chine en tête, ils ont conclu l'affaire, à la grande satisfaction des deux parties.

Pour les Chinois, un tel contrat présente plusieurs avantages. Il leur garantit une sécurité d'approvisionnement et les rend moins vulnérables aux variations des cours du marché. Il leur permet de faire miroiter aux Brésiliens la possibilité de court-circuiter en partie les géants américains de l'agro-industrie, comme Cargill ou Archer Daniels Midland, dont on voit les silos et les entrepôts



Dans un champ près d'Uruaçu, au nord de l'Etat de Goiás, qui prévoit de doubler sa production d'ici à 2018. D. KFOURI/«THE NEW YORK TIMES»

dans les champs de la région.

D'ici à 2018, l'Etat de Goiás prévoit, avec l'aide des Chinois, de doubler sa production actuelle. Comment ? En convertissant au soja 3 millions d'hectares de pâturages dégradés – sur les 8 millions existants dans la région – qui ne sont plus cultivés depuis plusieurs décennies. La restauration de ces terres a déjà commencé, pour permettre une relance de la production dès la prochaine saison.

Secrétaire municipal à l'agriculture d'Uruaçu, Beto Ribeiro, 40 ans,

montre, au milieu des champs, les amas de calcaire dont l'épandage enrichira les sols. Grâce à l'argent chinois, des producteurs traditionnels de soja loueront une partie de ces pâturages aux fermiers.

Les Chinois financeront, avec des prêts très avantageux, l'achat de machines performantes. Ces machines peuvent coûter jusqu'à 250 000 euros. « En acheter une dans des conditions favorables, c'est une occasion à saisir », explique Gilbran Campos Alves, un agriculteur rencontré dans les locaux

du syndicat rural d'Uruaçu. « Cela va doper notre productivité », renchérit le président du syndicat, Alarico Fernandes Junior.

La compagnie chinoise veut aussi intervenir dans le transport de la production. Uruaçu l'intéresse du fait de sa position clé sur la longue « Voie ferrée nord-sud » (FNS) en phase d'extension. Le soja sera acheminé par wagons jusqu'au port d'Itaqui, près de Sao Luis, la capitale de l'Etat du Maranhao, au nord du Brésil, où les Chinois ont l'intention d'investir. Le délai

d'écoulement du soja sera ramené à dix jours, et les coûts de production réduits par rapport à l'actuelle voie d'exportation vers le sud, jusqu'au port de Santos.

En avril, la compagnie Chongqing Grains a signé, dans l'Etat de Bahia, un autre accord direct avec des producteurs locaux, prévoyant la construction d'une usine, de silos, et d'un « port à sec », terminal terrestre relié aux voies de communication régionales. Montant du contrat : 1,8 milliard d'euros.

La Chine a initié ce genre d'ac-

cord direct depuis qu'elle sait ne plus pouvoir acheter de terres au Brésil. « Hopefull ne nous a fait aucune offre d'achat », souligne M. Fernandes Junior. Et pour cause, une telle proposition aurait forcément été rejetée.

En août 2010, le procureur général du Brésil, Luis Inacio Adams, a « réinterprété », en la durcissant, une loi de 1971 sur l'achat de terres par des étrangers, dont une brèche avait permis à ces derniers, Chinois inclus, de la contourner. En 2007, la filiale brésilienne d'une entreprise chinoise (Zhejiang Fu Di) avait acquis 16 000 hectares dans l'Etat du Tocantins, et quelques autres milliers au sud du pays. Le retour à

Une application stricte de la loi interdit aux compagnies étrangères d'acheter plus de 5 000 hectares de terres agricoles

une application stricte de la loi interdit aux compagnies étrangères d'acheter plus de 5 000 hectares de terres agricoles. Selon l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (Incra), plus de 4 millions d'hectares étaient passés en 2008 (dernier chiffre connu) dans des mains étrangères. Un chiffre qui reste modeste pour un pays de la taille du Brésil.

Les Chinois mangent de plus en plus de viande. Le tourteau de soja, sous-produit de la trituration des graines, est la principale source de protéines dans l'alimentation des porcs et des volailles. L'appétit de la Chine pour le soja ne cessera donc de s'attiser. Selon le département américain de l'agriculture, elle devrait croître de plus de 50 % ses importations de soja d'ici à 2020.

Premier partenaire commercial du Brésil, la Chine lui achète surtout trois matières premières, le minerai de fer, le pétrole et le soja, qui représente un quart de ses importations. Les Brésiliens s'inquiètent de ce déséquilibre des échanges, de type « néocolonial », où Pékin ne leur vend, en retour, que des produits industrialisés.

Ce risque accru de dépendance envers la Chine explique, parmi d'autres raisons, que la présidente Dilma Rousseff cherche à se rapprocher des Etats-Unis, qui furent, jusqu'à il y a peu, le premier partenaire du Brésil. Mais, pour ce dernier, la voie est étroite. « La Chine est à la fois une chance et une menace », résume Sergio Amaral, président du conseil patronal Brésil-Chine. « Nous devons être précautionneux, sans devenir protectionnistes. »

Jean-Pierre Langellier

Laetitia Van Eeckhout

Les fonds d'investissement participent à la ruée vers l'Afrique

SUR LA SEULE ANNÉE 2009, 60 millions d'hectares de terres agricoles, soit l'équivalent de la superficie de la France, ont été achetés ou loués par des investisseurs étrangers dans les pays en développement.

Les acquisitions de terres arables s'accroissent : loin de répondre aux exigences d'« investissements responsables » et aux enjeux de sécurité alimentaire, elles conduisent au déplacement de communautés entières de petits paysans, à leur appauvrissement, s'alarme le cercle de réflexion américain Oakland Institute qui a rendu public, mercredi 8 juin, une première série de travaux d'un vaste

projet d'analyse des investissements réalisés en Afrique. Ceux-ci confirment l'accroissement des investissements à grande échelle sur ce continent. Au Mali, entre 2009 et 2010, la surface des terres passées sous contrôle étranger s'est accrue des deux tiers, atteignant 550 000 hectares. En Ethiopie, 3,5 millions d'hectares ont été cédés depuis 2008.

Les Chinois et les Indiens sont loin d'être les seuls à s'intéresser aux terres africaines. Nombre de sociétés et fonds d'investissement occidentaux les convoitent aussi. Et même des universités – Oakland Institute démontre ainsi que l'américaine Harvard tire une

partie substantielle de ses revenus de placements financiers dans des fonds d'investissement sur les terres arables. « Tout cela se fait dans le plus grand secret », souligne Frédéric Mousseau qui a coordonné cette étude, car ce genre de placement n'est pas très populaire. »

Manque de transparence

Oakland Institute souligne aussi le criant manque de transparence entourant tous ces investissements. « Beaucoup de communautés sont tenues à l'écart des négociations et se voient délogées sous la menace, voire par la force. Au mieux, on leur fait miroiter de meilleures conditions de vie et un

développement de leur environnement. Mais très vite, le désenchantement est grand », relève M. Mousseau.

Les droits sur les terres, concédés pour 20 à 99 ans, sont offerts aux investisseurs gracieusement – c'est le cas au Mali – ou à très bas prix. En Sierra Leone, ils ne s'élèvent pas à plus de 2 dollars par hectare et par an. A titre de comparaison, au Brésil ou en Argentine, ils sont de 5 000 à 6 000 dollars (jusqu'à 4 200 euros) par hectare. Et les investisseurs bénéficient d'importants avantages fiscaux : exonération de taxes, rapatriement sans condition des bénéfices comme des produits agricoles.

Les terres, qui constituaient le moyen de subsistance des populations locales, sont cédées pour faire place à de grandes plantations destinées à l'exportation, notamment à celle d'agrocultures.

Les contreparties à ces avantages en termes d'emplois ne sont qu'un leurre, affirme l'étude. Au Mali, les 100 000 hectares récemment acquis par des investisseurs pourraient faire vivre quelque 112 000 petits paysans et leur famille, soit au total plus de 1 million de personnes. Mais cette terre est désormais entre les mains de 22 investisseurs et créera au mieux mille emplois. ■

Le transport de déchets nucléaires provoque une contestation croissante en Europe

Les militants écologistes sont rejoints par des élus des communes traversées, qui demandent plus d'informations sur les dangers liés aux convois

Faut-il y voir une retombée de l'accident nucléaire de Fukushima, au Japon ? La contestation contre les convois ferroviaires de déchets nucléaires reçoit de nouveaux renforts. Après les militants écologistes, ce sont maintenant des élus des communes traversées et des syndicalistes cheminots qui tentent d'empêcher le passage de ces trains. Le convoi de combustible usé néerlandais, arrivé au terminal d'Areva, à Valognes, dans la Manche, mercredi 8 juin en milieu de journée, en a fait l'expérience.

Après avoir traversé une partie des Pays-Bas, de la Belgique et de la France, passant par de nombreuses zones urbaines, les trois conteneurs TN17-2, avec leur chargement de déchets majoritairement composé d'uranium et de plutonium, doivent rejoindre dans les

prochains jours l'usine de La Hague en camion. Ce convoi, premier d'une série de dix, fait suite au nouveau traité entre les Pays-Bas et la France, approuvé en 2010.

Dès le départ, à Borssele aux Pays-Bas, alors que des militants de Greenpeace s'enchaînaient aux rails à 7 h 30 le mardi, retardant le départ du train de trois heures, une action judiciaire était engagée. Le bourgmestre (maire) de Gand, Daniel Termont (socialiste), introduisait une action en référé contre l'Etat belge et la Société nationale des chemins de fer (SNCF). Il réclamait l'interdiction du passage du convoi en raison de son danger présumé pour les habitants. M. Termont basait sa demande sur des documents officiels publiés aux Pays-Bas et indiquant que des matières ionisantes ne pouvaient longer des centres urbains densé-

ment peuplés. Les rayonnements gamma émis par les conteneurs se propageraient à plusieurs dizaines de mètres à la ronde, exposant riverains et cheminots à des radiations, estiment des scientifiques. Le maire de Gand a cependant été débouté, et les autorités belges ont estimé que, contrairement à ses affirmations, il avait été informé à temps du passage du train.

Guérilla administrative

La SNCB, de son côté, avait indiqué qu'elle respecterait une éventuelle décision judiciaire favorable à la requête de Gand. La société se disait contrainte de passer par cette ville en raison des exigences formulées par le gouvernement néerlandais : un transport de jour, selon un trajet bien spécifique.

A Mouscron, ville proche de la frontière française, des élus écolo-

gistes ont déposé, lundi, une motion au conseil municipal pour tenter de bloquer ce convoi.

Cette guérilla administrative a continué sur le sol français, alors que les rassemblements, organisés notamment par le réseau Sortir du nucléaire, se déroulaient dans le Nord, dans l'Oise, en région parisienne et en Normandie. A Nanteuil-le-Haudouin (Oise), comme dans de nombreuses villes, des élus ont participé à la distribution de tracts à la gare mardi soir. « Après le rassemblement, nous avons décidé, au bureau du conseil municipal, d'écrire au préfet pour dénoncer le manque d'information à notre égard qui ne nous permet pas d'alerter la population », explique Roger Pierre, adjoint (PCF) au maire.

A Tourcoing (Nord), dès le 26 mai, le conseil municipal adoptait un vœu, sur proposition des

élus Europe Ecologie-Les Verts, dans lequel la municipalité s'engageait à étudier toutes les possibilités d'interdiction de passage de ces convois sur le territoire de la ville. « Les élus ont l'impression d'être pris pour des andouilles, ils ne sont pas au courant de ces convois à haut risque », résume Laura Hameaux, de Sortir du nucléaire.

De leur côté, les syndicalistes de SUD-Rail ont déposé des droits d'alerte sur le parcours du train. Ils dénoncent le manque d'information. « Les cheminots ne sont pas au courant du contenu du train, n'ont pas d'équipement spécial, pas de dosimètre, alors que certains interviennent sur le train pour des essais de frein, pour atteler les wagons ou conduire », explique Philippe Guitter, secrétaire fédéral de SUD-Rail. Le droit d'alerte implique la tenue de comités d'hygiène, de sécurité et

des conditions de travail (CHSCT) extraordinaires et permet de faire intervenir l'inspection du travail. Cette dernière a récemment fait savoir à la direction de la SNCF, à l'occasion d'un précédent transport, que le dispositif « ne répondait pas aux exigences légales ». Selon elle, la SNCF doit réévaluer le risque et mieux anticiper de possibles interventions d'urgence « sur ce type de chargement ».

La direction d'Areva estime, elle, tout faire pour informer à propos de ces transports. « Mais, pour assurer la sécurité et la sûreté de ces convois, il existe des mesures qui nous empêchent de dévoiler les horaires et les itinéraires », justifie Julien Duperray, le porte-parole de l'activité transport d'Areva. ■

Rémi Barroux
et Jean-Pierre Stroobants
(à Bruxelles)